



MODE D'EMPLOI

REGARD
Solutions d'Épargne Salariale

BULLETIN INDIVIDUEL DE VERSEMENT VOLONTAIRE PROGRAMMÉ

01 Utilisez le bulletin individuel de versement volontaire programmé et faites-en des photocopies de manière à fournir un exemplaire à chaque bénéficiaire (deux, si vous avez ouvert un PEE et un PER). Vous pouvez également télécharger ce bulletin sur www.regard-es.com.

02 Précisez à vos salariés la date limite de retour et les taux d'abondement de l'entreprise.

NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE À COMPLÉTER IMPÉRATIVEMENT

REGARD
Solutions d'Épargne Salariale

VERSEMENT VOLONTAIRE PROGRAMMÉ
BULLETIN INDIVIDUEL ImpulsES

a IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE
Entreprise*
SIRET*
b IDENTIFICATION DE L'ÉPARGNANT
Civilité* Prénom*
Nom* Nom de jeune fille*
Rue (n° et nom)*
Code postal* Ville* Pays*
Email*
Né(e) le* à (ville, pays)*
Statut* : salarié(e) non salarié(e) Date d'entrée dans l'entreprise*
* Les informations signalées par un astérisque sont obligatoires. À défaut, votre demande ne pourra être traitée.

c VOS VERSEMENTS
Plan d'épargne salariale et retraite concerné (remplir un bulletin par plan) :
 PEE, PEI ou PEG (plan à 5 ans)⁽¹⁾ PER (plan à horizon retraite)⁽¹⁾

Versements programmés (joindre un RIB au format IBAN/BIC)	Cocher un seul support de placement									
	Gestion libre Gamme ImpulsES			Gestion pilotée ⁽²⁾ (PER)						
Prélèvements sur mon compte : <input type="checkbox"/> trimestriels (mars, juin, septembre et décembre) <input type="checkbox"/> semestriels (juin et décembre) <input type="checkbox"/> annuels (à préciser : mars, juin, septembre ou décembre)	Monétaire	Obligations	Prudent	Équilibre	Dynamique	C	Actions	Flexible	Flexible et Solidaire	Horizon de placement ⁽⁴⁾ (date de départ en retraite, par défaut 62 ans) :
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
....., € ⁽²⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

d OPTION FISCALE POUR LES VERSEMENTS VOLONTAIRES PROGRAMMÉS DANS LE PER
Vos versements volontaires dans le PER sont déductibles de vos revenus imposables dans les conditions de droit commun. Toutefois, vous pouvez renoncer à la déductibilité fiscale des versements considérés.
 Je souhaite que mes versements volontaires programmés soient déductibles de mon revenu imposable (il est de ma responsabilité de vérifier que mes versements entrent bien dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur, plus de détails au verso).
 Je renonce à la déductibilité de ce versement de mon revenu imposable.

e MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA Prélèvement récurrent

f TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER :
 Mme M. Nom Prénom
Adresse
Code postal Ville Pays
Coordonnées bancaires :
IBAN
BIC

Créancier : REGARD Solutions d'Épargne Salariale 7, rue du Regard 75006 PARIS Identifiant Créditeur SEPA: FR 27 ZZZ 546119

Fait à Le Signature :
Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

a Choix du plan

Si vous avez mis en place un PEE et un PER et si le bénéficiaire veut verser sur les deux plans, il doit remplir deux bulletins.

b Versements programmés

Le bénéficiaire indique la cadence et le montant du prélèvement automatique qu'il souhaite mettre en place. Puis il remplit le mandat de prélèvement et joint ses coordonnées bancaires (RIB au format IBAN/BIC). Les versements du salariés étant prélevés directement sur son compte, seul l'abondement sera prélevé sur le compte de l'Entreprise.

ATTENTION : il s'agit du montant qui sera prélevé à chaque échéance (trimestrielle, semestrielle ou annuelle) et non le montant total annuel.

c Support de placement

Le bénéficiaire indique ici le fonds sur lequel il veut investir. Il peut opter pour la gestion pilotée (PER uniquement).

d Option fiscale du versement (PER uniquement)

Le bénéficiaire indique ici s'il souhaite que ses versements programmés soient déductibles de son revenu imposable (selon les conditions fixées par la réglementation) ou s'il renonce à cette déductibilité.

